

23 NOVEMBRE 2018

## 3<sup>eme</sup> COLLOQUE

Les territoires, acteurs de la lutte contre la précarité énergétique

EN PARTENARIAT AVEC

HÔTEL DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
83 cours du Marechal Juin - BORDEAUX



# Quelle ingénierie financière pour les publics en difficulté économique ?

Sandrine BURESI  
Directrice de GEFOSAT

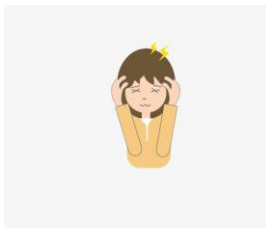
## Le dispositif FATMEE en (très)résumé

- Créé en 2002 avec le Département de l'Hérault, l'ADEME, le secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire
- Objectif : repérer les ménages en précarité énergétique grâce au partenariat avec les travailleurs sociaux, identifier le ou les problèmes et lui/leur apporter des solutions : fourniture de matériel économe, médiation avec le bailleur, accompagnement des PO vers des travaux + aide financière.
- Création du comité technique qui réunit : l'Agence Départementale de la Solidarité (directrice + CESF), association de consommateurs (CLCV), animatrice de l'OPAH et GEFOSAT
- Démarche expérimentale qui construit le mode opératoire chemin faisant.
- Deux problèmes identifiés assez vite : l'avance de subvention et l'apport en fonds propres.

# Deux outils pour y répondre

## La caisse d'avance pour préfinancer les travaux

- Le département avance 70 % de la subvention globale au projet à la signature de la convention tous les ans -> constitution d'un Fonds via un sous-compte
- Habilitation de Gefosat pour percevoir les subventions (procurations sous seing privé signée par le propriétaire et l'association)
- Collecte de toutes les subventions et de l'apport
- Paiement des acomptes et des soldes par GEFOSAT, qui reçoit ensuite les subventions



Jusqu'en 2015, le sous-compte sert à :

- avancer les subventions
- verser les aides aux propriétaires (bailleurs et occupants),
- collecter les participations le cas échéant
- acheter le petit matériel

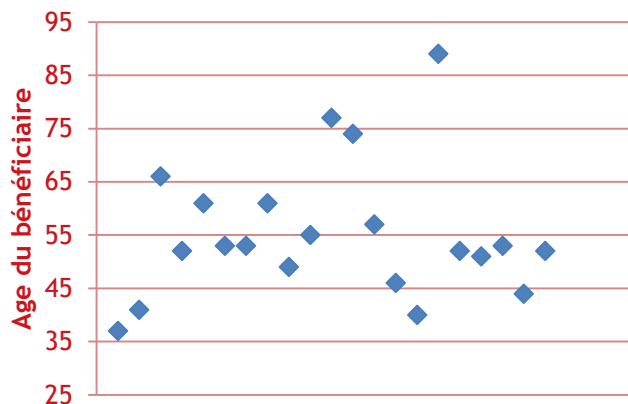
## Depuis trois ans, fonctionnement « simplifié »

- Le comité technique valide le plan de financement proposé par l'animateur.trice GEFOSAT
- Le plan est envoyé au Département, qui donne son feu vert pour débloquer les fonds FATMEE (gérés par la CAF... vous suivez ?)
- L'argent transite par le sous-compte, il est reversé aux artisans. Les avances de toute nature peuvent aussi être versées sur le sous-compte.
- En revanche, GEFOSAT ne fait plus d'avance de subventions puisque le sous-compte n'a plus d'apport d'argent « frais » tous les ans. Les artisans doivent donc patienter, les ménages aussi...

# Deux outils pour y répondre

## Le microcrédit personnel

- 2008-2011 : Expérimentation conduite dans le cadre de l'appel à projets PREBAT (ADEME, ANAH, Caisse des Dépôts)
- Partenariat avec le Crédit Coopératif
- Au départ, 3 000 € maximum remboursables sur 36 mois
- Evolution progressive à 5 000 € sur 48 mois
- Montant des travaux entre 2500 et 22 000 €
- Expérimentation SACICAP en parallèle



## Principal enseignement

Lorsque le microcrédit est suffisamment bien préparé (étude des besoins, des capacités, de la situation financière projetée...), c'est un outil adapté à des travaux d'amélioration de l'habitat :

- Aucun appel en garantie constaté (21 dossiers suivis)
- Peut réellement permettre l'accès au crédit à des personnes âgées et/ou à revenus modestes

... Mais rendu plus difficile par la suppression de l'allocation logement depuis fin 2017.



Instruire des demandes de crédit est un acte intrusif

Le microcrédit pour amélioration de l'habitat est de nature à générer des économies ; cette caractéristique est parfois mal appréhendée par les acteurs de l'action sociale qui redoutent l'endettement des publics fragiles.

**Merci de votre attention**

Plus d'infos sur [gefosat.org](http://gefosat.org)